

CPURE

LE PURIFICATEUR D'AIR MOBILE HAUTE EFFICACITE DE DIETRICH



La qualité d'air intérieur (QAI) est un enjeu majeur de santé publique : sa surveillance est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et les établissements accueillant du jeune public. Depuis le 1^{er} janvier 2023, cette surveillance s'est étendue à tous les établissements recevant du public (ERP) sensibles et les centres d'activité sportives.

Dans ce contexte, De Dietrich présente cPURE, un purificateur mobile haute efficacité destiné aux ERP. Performant, il assure un temps de décontamination le plus rapide du marché et permet un suivi en temps réel de la qualité d'air intérieur. Equipé d'un filtre HEPA H13, il possède un certificat de test justifiant son efficacité de filtration (supérieure à 99,95% des particules de 0,3µm). Silencieux (39 dB(A) en mode confort), il permet de travailler en toute sérénité.

La QAI, un enjeu majeur et stratégique

Nous passons 80% de notre temps dans des espaces clos (domicile, bureau, transport...) et l'air que nous y respirons est 7 à 8 fois plus pollué que l'air extérieur. Il s'agit de polluants chimiques (composés organiques volatils - COV, oxydes d'azote - NOx, monoxyde de carbone – CO...), de polluants Bio contaminants (moisissures, pollens...) et de polluants physiques (particules et fibres). Ils viennent aussi bien de sources intérieures (mobilier, revêtements de sol...) qu'extérieures et également du comportement des habitants (tabagisme...). Aussi, l'air intérieur doit être d'une qualité optimale afin de garantir le confort et la santé des occupants, l'activité des collaborateurs, la concentration des élèves et le bien-être des patients...

Une réglementation spécifique pour les ERP

Les décrets n°2015-1000 du 17 août 2015 et 2015-1926 du 30 décembre 2015, portant sur des exigences en matière de qualité de l'air intérieur, établissent des valeurs guides et imposent la mise en œuvre d'une démarche de prise en compte de la QAI dans les ERP sensibles.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, la surveillance de la qualité de l'air intérieur est obligatoire pour les écoles maternelles, élémentaires et les établissements accueillants du jeune public. Depuis, le 1^{er} janvier 2023, elle l'est également dans tous les établissements recevant du public dit sensible (les structures sociales, établissements hospitaliers, EHPAD...) et les centres d'activités sportives.

Enfin, depuis 2021, le Haut Conseil de la santé publique préconise l'utilisation de purificateurs d'air équipés de filtration HEPA H13 et un taux de renouvellement d'air de 5 fois le volume du local traité.

cPURE, le purificateur haute efficacité

Le purificateur cPURE est équipé d'un filtre HEPA H13 et possède un certificat de test justifiant son efficacité de filtration (supérieure à 99,95% des particules de 0,3µm : pollens, particules fines PM1, 2,5 et 10, COV...). Il purifie une pièce de 50 à 150 m² de façon naturelle, sans agent chimique, et en quelques minutes (moins de 20 minutes pour 50 m²).

Par ailleurs, associé à la préfiltration moléculaire, il désodorise et purifie la pièce contre les polluants gazeux.

cPURE offre la possibilité de visualiser en temps réel la qualité d'air intérieur comme les particules fines et le CO₂ de la salle ainsi que son état de fonctionnement :

- Menu tendances : visualisation en temps réel de la cinématique de décontamination ;
- Menu info : affichage de l'état de santé du purificateur ;
- Menu timer : définition sur une durée définie d'un mode de fonctionnement (exemple : 10 minutes purification pendant la récréation) ;
- Menu calendrier : création d'un calendrier hebdomadaire.

Par ailleurs, grâce à ses différents modes, il permet un confort d'utilisation en toute situation :

- Mode silence : purification pratiquement inaudible dédiée aux environnements les plus sensibles ;
- Mode travail : haute efficacité de purification dans une ambiance bas niveau sonore ;
- Mode purification : purification ultra performante sans compromis.

Enfin, le cPURE ne nécessite que très peu de maintenance grâce à une surface filtrante très élevée. Muni de roues et se branchant par simple prise électrique, il s'installe facilement dans tout type de lieux : crèches, écoles, collèges, lycées, bureaux, maisons de retraite, EHPAD...

Caractéristiques techniques

- Surface : de 50 à 150 m²
- Filtration des pollens, particules fines PM 1, 2,5 et 10, COV
- Pré filtre G4 imprégné de charbon actif
- Filtre de haute efficacité H13
- Ventilateur 2 000 m³/h
- Lp = 39 dB(A) en mode confort (à 2 mètres)
- Régulation : affichage en temps réel QAI, programmes, verrouillage écran

CLC Communications

Avenue des Chableurs Bâtiment 127 – Porte B - 93210 La Plaine Saint-Denis Tél. : 01 42 93 04 04

Contacts : Jérôme Saczewski – Christelle Grelou – Ingrid Jaunet – Charlotte Breuil

E-mail : j.saczewski@clccom.com – c.grelou@clccom.com – i.jaunet@clccom.com – c.breuil@clccom.com